



Commission scolaire
DES PHARES

2016-2017

Rapport annuel



Table des matières

Message du président.....	1
Message de la directrice générale.....	1
Conseil des commissaires	2
Profil de la Commission scolaire des Phares	2
Service des ressources humaines.....	4
Service des ressources éducatives	7
Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2016-2017	10
Service des ressources financières	13
Service des ressources informationnelles	14
Service des ressources matérielles	16
Rapport sur l'intimidation et la violence	20
Gestion des plaintes	21
Rapport de la protectrice de l'élève	23

Message du président



Voici que se termine la troisième année du mandat du conseil des commissaires élu en novembre 2014. L'année 2016-2017 nous a permis de revoir notre mandat de représentation confirmé par le gouvernement du Québec. Nous sommes donc très heureux de pouvoir ainsi continuer notre travail visant l'amélioration de la réussite éducative. Cette année s'ouvrait avec notre nouveau plan stratégique *Horizon 2020*, plan qui se voulait un phare, un guide, assurant une vision globale de l'organisation, et qui affirmait haut et fort nos valeurs en tant que commission scolaire. Nous avons su établir, grâce à celles-ci, la réussite de nos élèves. Parlant de succès éducatif, je tiens d'ailleurs à féliciter nos élèves pour la hausse des résultats aux épreuves obligatoires de juin 2017.

Nous pouvons être également fiers du travail effectué pour retrouver notre santé financière et continuerons dans ce sens avec le maintien de notre philosophie de gestion rigoureuse. Le retour à la santé financière de notre organisation, combiné au financement accru du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, nous permet maintenant d'investir encore plus dans le service direct aux jeunes, donc dans leur réussite. Je remercie d'ailleurs tous les membres du conseil des commissaires pour leur travail acharné à prendre les meilleures décisions possibles pour le bien-être de notre organisation et pour la réussite de nos jeunes. C'est grâce à leur détermination, à leur implication et à leur motivation que nous en sommes là!

Finalement, c'est avec grande fierté que nous présentons le *Rapport annuel 2016-2017* qui exprime tout le travail déployé à ce jour. Soyez assurés que nous continuerons celui-ci, avec l'aide de notre plan stratégique *Horizon 2020* et de la nouvelle politique sur la réussite éducative de notre gouvernement provincial, pour assurer les meilleures conditions d'éducation pour les jeunes de notre territoire et continuer d'assurer notre travail d'augmenter le taux de qualification dans nos établissements. Nous mettrons tout en œuvre pour garder le cap sur la réussite des élèves dès leur plus jeune âge.



Gaston Rioux, président

Message de la directrice générale

L'année 2016-2017 s'ouvrait par la présentation du nouveau plan stratégique : *Horizon 2020*. Celui-ci affirme trois valeurs primordiales à l'apprentissage : la bienveillance, l'universalisme et l'accomplissement. Ces dernières ont guidé l'organisation, au niveau de ses actions et prises de décisions, et ce, tout au cours de l'année, et en continuité pour les trois prochaines années. Elles ont été choisies pour exprimer ce qu'est la Commission scolaire des Phares et s'assurer du bien-être et de la réussite éducative des élèves de nos établissements.

Tout en déployant ces valeurs et la vision d'*Horizon 2020*, nous avons travaillé de main de maître avec nos directions afin de poursuivre nos actions dans le but d'atteinte de l'équilibre budgétaire, avec l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ceci nous a permis d'analyser les processus d'efficience et de prendre les meilleures décisions pour une saine gestion de notre organisation et sa santé à long terme. Nous sommes très fiers du chemin accompli depuis la mise en place de cette analyse et nous continuons d'y mettre tous nos efforts dans l'optimisation de nos pratiques; la preuve : toute l'organisation de la Commission scolaire poursuit le travail dans cette optique.

Voici donc, avec beaucoup de fierté, notre *Rapport annuel 2016-2017*. Je vous souhaite encore une fois de consolider nos gains obtenus par les changements importants effectués dans l'analyse de notre efficience et par la mise en place de notre stratégie, *Horizon 2020* et de la politique sur la réussite éducative, émise par le gouvernement pour soutenir les élèves. Félicitations à tous pour les efforts déployés durant cette belle année et je vous souhaite également une belle continuité; nous pouvons, encore une fois, être très fiers de notre travail! Je suis consciente de l'effort demandé dans ce grand vent de changement. C'est avec l'apport de chacun que nous arriverons à garder le cap sur la réussite de nos élèves!



Madeleine Dugas
Directrice générale

Conseil des commissaires

Depuis les élections du 2 novembre 2014, le conseil compte 9 commissaires auxquels s'ajoutent 3 commissaires parents. Le conseil est présidé par M. Gaston Rioux, président élu.

Le conseil des commissaires a tenu 16 séances au cours de l'année 2016-2017, soit 11 séances ordinaires et 5 ajournements. Les commissaires ont également tenu 21 comités pléniers.

Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2016-2017, aucune plainte n'a été soumise.

Les activités du conseil des commissaires sont régies par la *Loi sur l'instruction publique*. De plus, tous les commissaires doivent respecter un code d'éthique et de déontologie. Il est possible de le consulter sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares¹.



Gaston Rioux, président



Daniel Arseneault
Circonscription 2



Raynald Caissy
Circonscription 4



Marie-Claude Hamel
Circonscription 9



Lise Lévesque
Circonscription 8



Michel Pineault
Circonscription 5



Alain Rioux
Circonscription 6



Mario Ross
Circonscription 3



Mylène Thibault
Circonscription 7



André Trahan
Circonscription 1



Lise Beaulieu
EHDAA



Karène Langlois
Ordre primaire



Pierre Pelletier
Ordre secondaire

Profil de la Commission scolaire des Phares

Présente sur un territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, la Commission scolaire des Phares couvre les municipalités régionales de comté (MRC) de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

Le territoire s'étend donc des municipalités de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de La Rédemption à Esprit-Saint. Parmi les municipalités desservies, on retrouve les deux principaux pôles urbains que sont Rimouski et Mont-Joli.

Du côté du parc immobilier, la Commission scolaire compte 44 immeubles, dont 23 écoles, 2 centres de formation professionnelle, 2 centres de formation générale des adultes ainsi qu'un centre administratif.

¹ <http://www.csphares.qc.ca/documents/pdf/reglements/REGLEMENT-39.pdf>

La clientèle 2016-2017

Notre commission scolaire offre des services à près de 10 000 élèves, du préscolaire au secondaire ainsi qu'en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Des services aux entreprises sont également disponibles.

Ordres d'enseignement	Nombre d'élèves
Préscolaire et primaire	5 289
Secondaire	3 174
Formation professionnelle	685
Formation générale des adultes (temps plein et partiel)	846



Service des ressources humaines

Le personnel

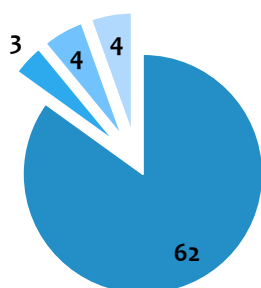
Avec un peu plus de 1 700 employés, la Commission scolaire forme une grande équipe qui œuvre quotidiennement à assurer des services aux élèves.

Par leurs actions, notamment l'enseignement, l'entretien des bâtiments, la mise à jour des systèmes informatiques, la sécurisation des immeubles ou encore l'accomplissement de tâches administratives, les membres de l'organisation veillent à l'instauration et au maintien des conditions favorables aux apprentissages des élèves.

Tous permettent à la Commission scolaire des Phares d'offrir un soutien et un accompagnement qui répondent avec acuité aux aspirations des élèves ainsi qu'à celles du milieu et contribuent, dans la mesure prévue par la Loi, au développement social, culturel et économique de la région.

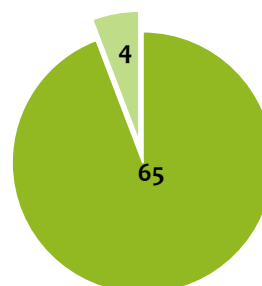
Les graphiques qui suivent démontrent plus en détail la répartition des employés selon les différents secteurs.

Personnel professionnel



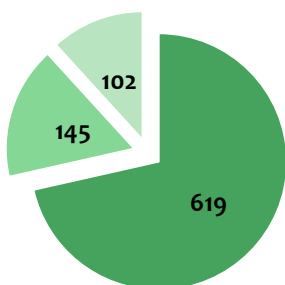
- Temps plein
- Temps partiel
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

Personnel cadre et hors-cadre



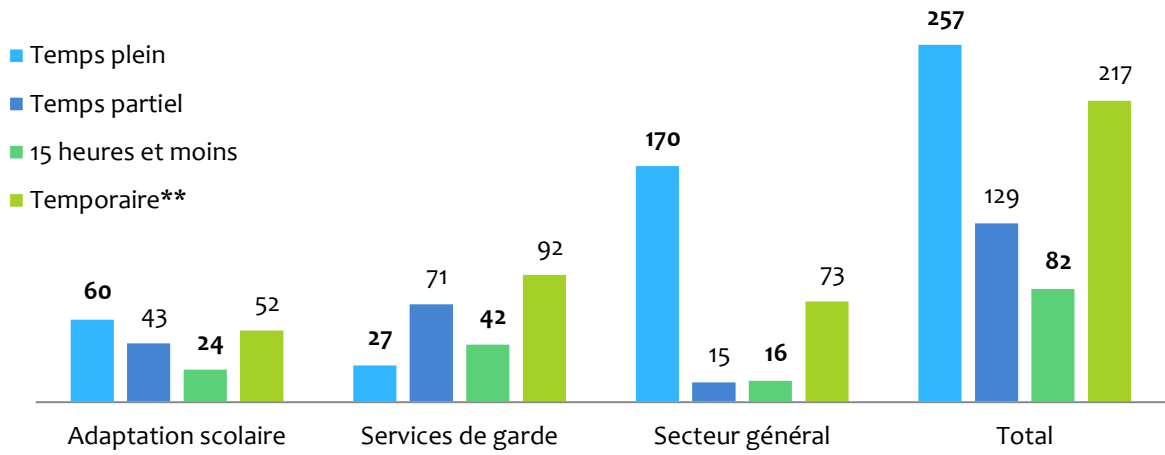
- Temps plein
- Temporaire

Personnel enseignant



- Temps plein
- Listes de priorité
- Personnel temporaire

Secteur du soutien



**Prenez note que le remplacement d'un membre du personnel régulier peut générer plus d'une personne temporaire.



En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la Commission scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues à la Loi dans son rapport annuel.

Voici les données utilisées afin d'effectuer le suivi pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 :

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	106 326,70	198,34	106 525,04	67
Personnel professionnel	129 512,00	56,25	129 568,25	95
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	1 048 592,40	2 453,98	1 051 046,39	1 035
Personnel de bureau, technicien et assimilé	523 352,79	1 012,38	524 365,17	614
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	119 765,60	1 080,58	120 846,17	95
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 927 549,49	4 801,52	1 932 351,02	1 906

	AVRIL 2016 À MARS 2017			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	100 971,10	72,87	101 043,97	62
Personnel professionnel	97 762,24	64,00	97 826,24	84
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	1 033 059,96	1 836,08	1 034 896,04	1 023
Personnel de bureau, technicien et assimilé	556 951,34	1 174,21	558 125,55	666
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	95 291,36	109,23	95 400,58	81
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 884 036,00	3 256,38	1 887 292,38	1 916

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, la cible fixée par le MÉES de 1 932 351 heures a été atteinte.

Service des ressources éducatives

La Commission scolaire des Phares et ses écoles s'efforcent, d'année en année, d'offrir des services éducatifs qui répondent aux besoins des élèves dans l'optique de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. Les services d'éducation préscolaire et les services d'enseignement primaire et secondaire s'actualisent dans chaque école en cohérence avec leur projet éducatif, mais également à l'aide d'une offre, répartie sur l'ensemble du territoire, de projets particuliers de soutien et d'enrichissement, ainsi qu'une offre de services spécialisés.

Hockey scolaire

L'année scolaire 2016-2017 marque la première année d'une offre de hockey scolaire associée à la Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS) à l'école du Mistral de Mont-Joli. La philosophie et l'encadrement académique qui y sont préconisés s'articulent harmonieusement avec les visées du milieu éducatif. Cette dynamique soutient fortement la motivation et la persévérance scolaires. Les équipes M13, M15 mineur, M15 majeur et M17 majeur ont accueilli 56 joueurs.

Sport-études

C'est en juin 2016 que l'école Paul-Hubert obtenait la reconnaissance Sport-études. Cette reconnaissance touche le basketball, la boxe, la gymnastique, la natation et le patinage artistique. Il est intéressant de noter que le hockey scolaire du Mistral et les disciplines sportives reconnues au Paul-Hubert ont attiré 25 élèves de l'extérieur de la Commission scolaire.

Concentration artistique ou sportive

Certaines écoles de niveau primaire et secondaire comportent des groupes en harmonie ou guitare et des regroupements d'élèves qui pratiquent diverses disciplines sportives ou artistiques. Au total 532 jeunes ont profité d'un service offrant une structure scolaire qui favorise la pratique d'une discipline artistique tandis que 413 ont profité de la même structure pour pratiquer un sport durant les heures scolaires.



Programme d'éducation intermédiaire au baccalauréat international

Dans le cadre d'activités d'engagement communautaire, le Programme d'éducation intermédiaire est notamment reconnu pour sensibiliser les jeunes aux problèmes environnementaux ainsi qu'à l'internationalisme. Une baisse des inscriptions ces dernières années a incité les écoles à ajouter des offres complémentaires aux visées du programme. Ainsi, en 2016-2017, le programme a ainsi vu sa clientèle s'élever à 243 élèves. Le programme aurait vu sa clientèle diminuée sans l'ajout de ces offres complémentaires qui ne sont pas prévues par le PÉI.

Enrichissement de l'anglais

Deux écoles primaires de notre territoire ont offert une concentration en anglais comportant cinq ou six heures d'enseignement de cette langue seconde tout en respectant les exigences du Régime pédagogique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Par ailleurs, un programme enrichi du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, soit le *Enriched English as a Second Language* (EESL) est offert au secondaire. Ce sont 265 élèves qui en profitent.



Groupe d'exploration professionnelle

Le Groupe d'exploration professionnelle cible des élèves à risque de décrochage et ayant un intérêt pour la formation professionnelle. La Commission scolaire a permis à 23 élèves de poursuivre l'apprentissage des matières tout en explorant la formation professionnelle à travers d'autres programmes ministériels tels que Projet personnel d'orientation, Exploration de la formation professionnelle et Sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Scolarisation à domicile

Selon la procédure de recension des élèves scolarisés à la maison du MÉES, 9 enfants de niveau secondaire et 20 enfants de niveau primaire étaient scolarisés à domicile en vertu de l'article 15.4 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Mesures de francisation



En 2016-2017, la Ville de Rimouski a accueilli ses premiers réfugiés. Depuis que cette dernière s'est vue octroyer le statut de ville d'accueil des réfugiés, la Commission scolaire a revu l'organisation des services de francisation et a mis sur pied une classe d'accueil au primaire et une autre au secondaire. Pour cette première année, 8 enfants ont intégré ces deux classes tandis que 14 enfants ont bénéficié d'un service d'appoint en classe ordinaire dans leur école de quartier.

Crédit photo : ICI Radio-Canada/Denis Leduc

La clientèle HDAA et à risque

En 2016-2017, 1 145 élèves (14 %) de la Commission scolaire au secteur des jeunes étaient reconnus comme élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Par ailleurs, 711 élèves (9 %) étaient considérés à risque.

Parmi cette clientèle, 442 élèves sont reconnus comme étant en situation de handicap dans le milieu scolaire. Ces élèves représentent 5,4 % de la clientèle de la Commission scolaire, ce qui constitue une hausse puisqu'ils représentaient 4,9 % de la clientèle l'année précédente. De ces élèves, 254 (57 %) étaient intégrés en classe ordinaire.

Les parcours axés sur l'emploi

Des élèves ayant d'importantes difficultés d'apprentissage peuvent obtenir une certification après avoir réussi une formation à un métier semi-spécialisé (FMSS) ou une formation préparatoire au travail (FPT). En 2016-2017, 50 élèves étaient inscrits en FMSS et 79 élèves étaient inscrits en FPT. Toutes les écoles de la Commission scolaire développent une offre de services éducatifs visant l'atteinte du plein potentiel de la clientèle qu'elles desservent. Conformément à la mission de l'école québécoise, ces services éducatifs s'actualisent afin *d'instruire, socialiser et qualifier* les jeunes qui leurs sont confiés. Les services d'éducation préscolaire de même que les services d'enseignement primaire et secondaire prennent forme à travers les projets éducatifs et les plans de réussite des écoles, mais aussi à travers une offre de projets particuliers, de services spécialisés ainsi qu'à travers des services d'enrichissement.

Augmentation de la diplomation et de la qualification et amélioration de la persévérance

Au moment d'écrire ces lignes, les données statistiques du MÉES concernant le taux de diplomation et qualification après 7 ans, pour 2016 et 2017, ne sont pas disponibles. Des données partielles provenant du Projet CAR regroupant 43 commissions scolaires sur 72, indiquent des taux de 79,3 % en 2016 et de 78,8 % en 2017. Des élèves de notre commission scolaire pouvant obtenir un diplôme hors de notre territoire, ces taux ne peuvent alors qu'augmenter.

Taux de diplomation et qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans

	2013	2014	2015
Commission scolaire des Phares	75,1 %	80,8 %	76,7 %
Québec	75,8 %	77,7 %	78,8 %

Taux annuels de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves sortants, inscrits en FGJ

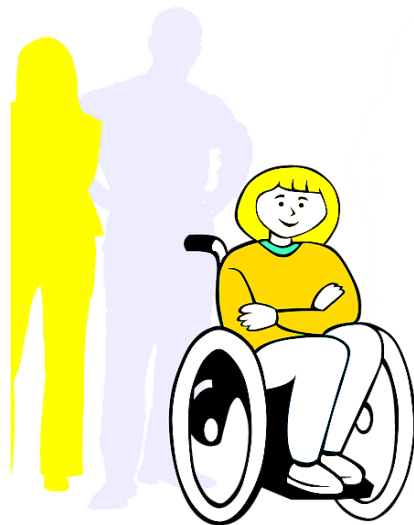
	2013	2014	2015
Commission scolaire des Phares	11,9 %	9,6 %	11,6 %
Québec	15,3 %	14,1 %	13,5 %

Les données sont non disponibles au MÉES pour les années 2015-2016 et 2016-2017



Quelques-unes des réalisations significatives de l'année 2016-2017

Un premier Salon des services pour les enfants aux besoins particuliers à Mont-Joli et Rimouski



Gaston Rioux, président d'honneur et président de la Commission scolaire des Phares



Lise Beaulieu, présidente du comité organisateur, commissaire parent et présidente du comité consultatif EHDA de la Commission scolaire des Phares

Les 19 et 20 novembre 2016, le premier Salon des services s'est tenu tour à tour à Mont-Joli et Rimouski. Cet événement a été rendu possible grâce à l'implication de membre du personnel de la Commission scolaire, des regroupements COSMOSS de Rimouski-Neigette et de La Mitis, de partenaires du réseau de la santé et de nombreux parents.

Le succès de ce premier salon permet de croire à son renouvellement au cours des prochaines années.



L'école du Grand-Pavois obtient la certification École bleue et prône sa vocation maritime

Une école bleue est un établissement qui oriente ses activités pédagogiques vers l'acquisition de connaissances et le développement de compétences en utilisant des contextes d'apprentissage liés à la mer tels la préservation de la faune, de la flore, l'histoire, les métiers et les arts. Plusieurs projets mettant en évidence les richesses du fleuve Saint-Laurent sont d'ailleurs en cours.



La LHPS s'implante avec succès à l'école du Mistral

La première saison du programme hockey du Mistral fût couronnée de succès!

Les équipes M15 mineur, M15 majeur et M17 majeur ont toutes été championnes des séries éliminatoires. Pour sa part, l'équipe M13 a participé au quart de finale des séries éliminatoires.

Il est également très important de noter que le pourcentage de cours réussis par les joueurs membres de la LHPS au Québec dépasse les 98 %.

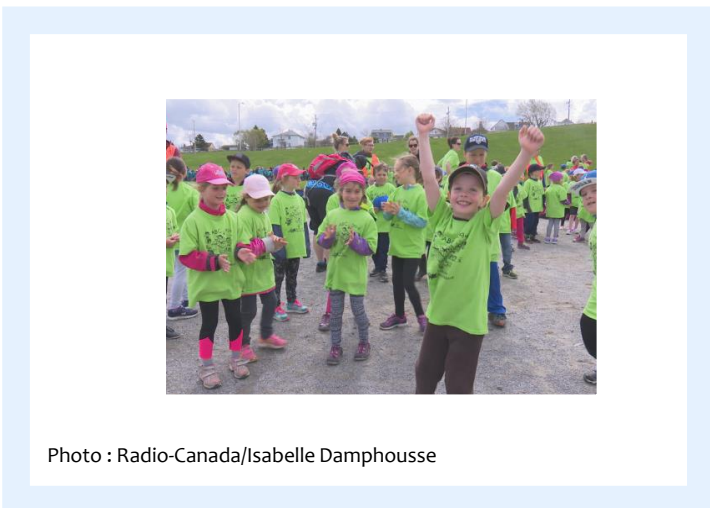


Photo : Radio-Canada/Isabelle Dampousse

Des participants au Grand défi Pierre Lavoie accueillis par des élèves de Rimouski

Environ 800 élèves des écoles des Merisiers, Boijoli et des Beaux-Séjours ont accueilli 22 cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie.

Les cyclistes ont été touchés par l'accueil des jeunes.

Les élèves ont aussi pris part à des courses à relais et divers ateliers sportifs au cours de la journée.



Édition 2017!

Défi vélo Au tour des jeunes Desjardins du Bas-Saint-Laurent fête ses 5 ans!

Du 20 au 23 mai 2017, se sont plus de 130 élèves accompagnés par une quarantaine d'accompagnateurs qui ont parcouru le trajet de Saint-Pascal de Kamouraska à Matane.

Cette randonnée est organisée en collaboration avec les commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Monts-et-Marées et Eastern Shores.

Le succès de cette activité démontre bien l'implantation des saines habitudes de vie chez les jeunes.

*Des élèves se distinguent...
et des enseignants également!*



Concours international de jouets

Deux élèves de l'école de l'Estran, Émie-Jeanne Vignola et Rose Coulombe ont vu leur création exposée au planétarium Rio Tinto de Montréal. Elles ont remporté le prix International avec la mention d'excellence pour leur jouet "Flash".



Mention d'honneur et médaille distinctive du lieutenant-gouverneur

Alexandre Dancause Lapointe, élève de 5^e secondaire au Programme d'éducation intermédiaire reçoit cette distinction pour souligner ses nombreuses implications dans diverses activités tout au long de son cheminement scolaire



Prix du Premier ministre du Canada pour l'excellence dans l'enseignement

Karine St-Cyr, enseignante à l'école des Bois-et-Marées, reçoit le Prix du Premier ministre du Canada pour l'excellence dans l'enseignement.

Photo : L'Avantage

Service des ressources financières

La Commission scolaire a terminé l'année 2016-2017 avec un excédent d'exercice de 132 642 \$ sur des revenus totalisant 117 648 099 \$. Au terme de la même année, le déficit cumulé se situe à 319 728 \$.

Le tableau présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus générés par la Commission scolaire pour l'année 2016-2017.

État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017

REVENUS

Taxe scolaire	19 008 559
Subvention de fonctionnement	87 953 242
Autres subventions et contributions	180 668
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	698 563
Ventes de biens et services	8 384 915
Revenus divers	1 291 035
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	131 117

117 648 099 \$

DÉPENSES

Enseignement et formation	56 291 836
Soutien à l'enseignement et à la formation	25 824 580
Services d'appoint	14 902 177
Activités administratives	4 786 585
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 716 068
Activités connexes	2 658 969
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	335 242

117 515 457 \$

EXCÉDENT DE L'EXERCICE 132 642 \$

Acquisition de biens et services

En complément d'information, voici le détail des montants importants reliés à l'acquisition de biens et services en lien avec les activités de la Commission scolaire :

Entretien et investissements reliés aux biens meubles et immeubles	9 818 814 \$
Transport quotidien des élèves	8 383 588 \$
Coûts de consommation d'énergie	2 787 838 \$
Services de garde	2 096 386 \$
Rémunération et avantages sociaux	86 482 629 \$

Service des ressources informationnelles

De façon générale, le Service des ressources informationnelles voit au virage numérique à instaurer dans les établissements et les services de la Commission scolaire. En ce sens, il planifie les développements et maintient les activités reliées aux infrastructures et équipements, aux ressources numériques, didactiques et littéraires, à la gestion documentaire et à la formation et l'accompagnement des élèves et du personnel.

Infrastructures et équipements

En 2016-2017, la Commission scolaire des Phares :

- a investi 100 000 \$ pour finaliser l'installation de bornes sans fil afin d'offrir un service équivalent dans chacun des établissements de la Commission scolaire, tout en poursuivant la mise à jour des équipements réseautiques de ces mêmes établissements;
- a renouvelé les équipements informatiques dédiés à la pédagogie pour 195 000 \$, ce qui inclut le renouvellement des projecteurs numériques (PNI), ordinateurs portables et fixes, logiciels et autres équipements périphériques;
- a renouvelé les équipements informatiques dédiés au personnel administratif pour 51 000 \$;
- a mis en place un cadre de gestion du parc informatique de la Commission scolaire afin d'optimiser l'utilisation des équipements informatiques et de rendre efficient le soutien apporté aux utilisateurs.

Ressources numériques, didactiques et littéraires

La Commission scolaire des Phares a poursuivi l'accès à une multitude de ressources numériques pour le personnel et les élèves. Ces ressources en ligne visent à enrichir l'expérience d'enseignement et d'apprentissage. Parmi celles-ci, notons *Netmaths*, *Eureka*, *Curio.ca* et *Universalis Junior* qui constituent des investissements de 41 000 \$.

La mesure *Livres à l'école* a permis, quant à elle, de poursuivre l'investissement dans les bibliothèques scolaires de nos établissements en 2016-2017. Il est important de mentionner que nos bibliothèques scolaires s'enrichissent en documentation de tout genre et offrent à nos jeunes une multitude de ressources pour contribuer à leur réussite.

Formation et accompagnement

Le Service des ressources informationnelles a également offert différentes formations et de l'accompagnement au personnel de la Commission scolaire des Phares. Parmi ceux-ci, nommons :

- la rédaction d'un programme pour développer les compétences de citoyenneté numérique des élèves jeunes et adultes;
- la rédaction d'un contenu pour comprendre la démarche de recherche documentaire, adaptée aux différentes disciplines (compétences informationnelles) pour les élèves et les enseignants;
- l'utilisation de la tablette numérique auprès des élèves;
- l'accompagnement d'un groupe d'enseignants experts en TIC dans chacun des établissements;
- la formation à distance et l'école en réseau;
- la préparation au déploiement d'Office 365.

Communication aux parents

La qualité des communications avec les parents étant au cœur de nos préoccupations, nous avons poursuivi le développement de moyens pour rejoindre davantage les familles. Ainsi, nous avons amorcé un virage pour développer des sites web afin de rendre accessible l'information scolaire dédiée aux parents. Cette offre d'information s'ajoute aux

pages Facebook déployées en 2015-2016. D'ailleurs, tous les établissements de la Commission scolaire utilisent maintenant ce moyen de communication avec les parents et la communauté.

À ce jour, 6 nouveaux sites web sont en ligne et accessibles et 13 sont sur le point de l'être.



Formation à distance

Depuis 2013, grâce au partenariat FADIO (Formation à distance interordres) qui réunit tous les établissements d'enseignement du Bas-St-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Commission scolaire des Phares poursuit ses efforts pour développer une offre de formation à distance qui répond aux besoins du plus grand nombre d'utilisateurs possible.

Ainsi, en 2016-2017, la Commission scolaire a mis sur pied une toute nouvelle salle qui sert, entre autres, au programme Lancement d'une entreprise, qui peut se suivre autant en présence, qu'à distance.



Crédit photo : Sophie Jean

De plus, un environnement numérique d'apprentissage (ENA) a été développé pour les enseignants et les élèves. Plus connu sous l'appellation Moodle, cet environnement permet aux enseignants de rendre accessibles aux élèves toute la démarche et la documentation d'un cours lorsque ceux-ci s'inscrivent à distance. Il permet également une interactivité entre les enseignants et les élèves, mais également entre les élèves eux-mêmes, ce qui est un plus quand on apprend à distance!

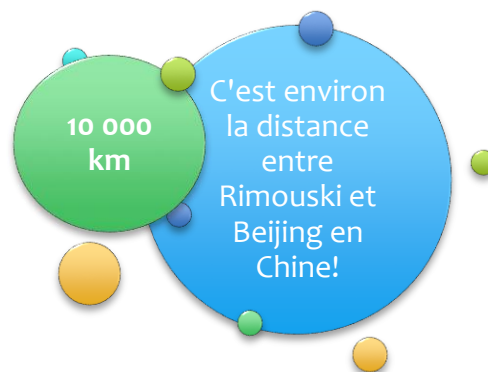
Service des ressources matérielles

À la Commission scolaire des Phares, le Service des ressources matérielles regroupe deux secteurs d'activités : le transport scolaire et les immeubles et équipements.

Transport scolaire

Concernant le transport scolaire, voici quelques faits à souligner :

- Environ 5 900 élèves transportés.
- Environ 10 000 km parcourus quotidiennement par 131 véhicules dont 121 autobus réguliers, 3 autobus adaptés et 7 véhicules de type familial.
- Déroulement de la 3^e année sur les 5 prévues des contrats de transport scolaire avec tous les transporteurs. Ces contrats viendront à échéance le 30 juin 2019.
- Le budget du transport scolaire en 2016-2017 s'élevait à 8,4 millions de dollars.



Suivant l'objectif qu'elle s'était donné, la Commission scolaire continue à bien suivre l'évolution des coûts du transport du midi afin de rendre ce service autofinancé par les droits payés par les parents utilisateurs. À la fin de l'année, ayant constaté qu'un léger surplus a été généré, le conseil des commissaires a décrété une réduction de 10 \$ par élève sur le coût annuel, le fixant ainsi à 270 \$ pour 2017-2018.

Parc immobilier

La Commission scolaire des Phares continue son programme de mise à niveau de ses immeubles grâce à la mesure d'aide financière *Maintien des bâtiments*. Son parc immobilier est dans un état relativement satisfaisant, mais dans un processus de suivi normal de ses immeubles, des travaux doivent être réalisés et plusieurs autres travaux majeurs seront planifiés au cours des prochaines années.

En 2016-2017, l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a rendu possible la réalisation de 12 projets majeurs pour une somme globale d'un peu plus de 3,5 millions de dollars :

- Réalisation de la phase 1 du remplacement des systèmes d'intercom dans les écoles. Dans cette première phase, 13 écoles, dont une école aussi importante que celle du Mistral, ont vu leur système entièrement remplacé par un système de dernière génération. Le coût de ce projet s'est élevé à 720 000 \$;
- Réfection de la toiture de l'école des Sources de Saint-Anaclet-de-Lessard pour 65 000 \$;
- Réfection de la toiture d'une partie de l'aile B de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 410 000 \$;
- Réfection de la toiture d'une partie de l'aile A de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 210 000 \$;
- Réfection de la toiture de l'école D'Auteuil de Rimouski pour 30 000 \$;
- Réfection de la fenestration de la façade nord de l'école des Cheminots-de l'Envol à Métis-sur-Mer pour 160 000 \$;
- Réfection de pièces du parement extérieur de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 580 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires du pavillon de l'Envolée de l'école Élisabeth-Turgeon de Rimouski pour 490 000 \$;

- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires de l'école Paul-Hubert-du Grand Défi de Rimouski pour 180 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux de l'école du Rocher de Rimouski pour 260 000 \$;
- Réfection des finis de plancher des zones de casiers de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 200 000 \$;
- Réfection d'une partie du réseau privé d'aqueduc desservant l'école du Mistral de Mont-Joli pour 250 000 \$;

En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ 700 000 \$ a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la Commission scolaire. Les principaux projets réalisés sont :

- Travaux correctifs liés à la présence de radon (voir plus loin) pour 50 000 \$;
- Travaux de pavage des terrains à différents endroits pour environ 50 000 \$;
- Remplacement du système d'alarme incendie à l'école Paul-Hubert-du Grand Défi pour 20 000 \$;
- Réfection d'un mur de soutènement à l'école de Mont-Saint-Louis pour 125 000 \$;
- Réfection de couvre-planchers dans plusieurs écoles pour 115 000 \$;
- Remplacement de vestiaires d'élèves pour 50 000 \$;
- Réfection de la toiture de l'école Lavoie pour 30 000 \$;
- Réfection des locaux du PPVA au Mistral pour environ 30 000 \$;
- Remplacement des portes extérieures à l'école des Sources pour 25 000 \$;
- Une multitude d'autres plus petits projets.

Une somme d'environ 150 000 \$ a également été investie dans la transformation de certains immeubles. Ceci a mené à la réalisation de quelques projets, dont l'aménagement de deux classes additionnelles pour faire face à la hausse de l'effectif scolaire à l'école du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès pour près de 125 000 \$. La participation financière de la Commission scolaire dans un projet d'embellissement de cour d'école est aussi à souligner (voir plus loin).

La Commission scolaire des Phares a poursuivi ses actions visant à réduire sous des niveaux acceptables la présence de radon à l'intérieur des écoles. Nous rappelons qu'une caractérisation complète de ces écoles avait été réalisée en 2013-2014. En 2016-2017, il ne restait qu'à parachever des travaux à l'école Lavoie de Saint-Eugène-de-Ladrière.

Des travaux complémentaires seront requis en 2017-2018 à l'école des Hauts-Plateaux-Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel-de-Rimouski. Outre ces travaux, où des résultats de mesures seront attendus, tous les autres résultats ont confirmé des teneurs de radon sous les limites maximales recommandées par Santé Canada.

Un projet d'embellissement de cour d'école a été réalisé cette année dans notre commission scolaire à l'école du Rocher pour un investissement total de 85 000 \$. Ce projet a pu se réaliser grâce à un programme d'aide financière du MÉES qui a financé 25 000 \$, à des collectes de fonds organisées par l'école et au budget d'immobilisation de la Commission scolaire.

Autre important dossier piloté par le Service des ressources matérielles, une demande au MÉES a été logée dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace*. Dans le cadre de cette mesure, la Commission scolaire présentait aux autorités ministérielles une demande pour construire une nouvelle école primaire à Rimouski. En effet, suite à une analyse des prévisions des effectifs scolaires pour les 5 prochaines années, il fût constaté qu'à terme, il manquera de salles de classe dans un territoire d'étude situé à l'intérieur d'un rayon de 20 kilomètres de l'école du Grand-Pavois-de Sainte-

Agnès. Le développement intense du secteur des Prés du Saint-Rosaire à Rimouski est à l'origine de cette problématique.

Tel que mentionné plus haut, la demande logée au MÉES consistait à construire, sur un terrain réservé par la Ville de Rimouski, une nouvelle école de 18 classes régulières et de 3 classes préscolaires. Un tel projet était évalué à environ 12,7 millions de dollars.

Malheureusement, cette demande n'a pas été acceptée par le MÉES en juin 2017. Une nouvelle demande sera donc logée à l'automne 2017, en espérant obtenir une réponse positive qui permettrait l'ouverture d'une nouvelle école fonctionnelle pour la rentrée 2020.



Entretemps, la Commission scolaire n'a eu d'autres choix, afin de répondre au besoin immédiat de la rentrée 2017-2018, d'installer des locaux modulaires dans la cour de l'école du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès. Ces locaux sont en location pour une période minimale de 2 ans et comportent 4 salles de classe.

Finalement, en matière de transactions immobilières, la Commission scolaire a poursuivi ses démarches pour se départir de l'immeuble qui logeait, jusqu'en 2012, l'école Euclide-Fournier de Saint-Charles-Garnier. La régulation des titres de propriété avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles-Garnier est maintenant réalisée et la Commission scolaire logera à l'automne 2017 une demande au MÉES pour publier un appel d'offres public pour mettre l'immeuble en vente durant l'hiver ou le printemps 2018.

Autre transaction immobilière réalisée au cours de l'année : une petite partie du terrain de l'école de la Colombe d'Esprit-Saint a été vendue à la municipalité en marge du projet de réfection de la Route 232 prévue dans cette municipalité en 2018.

Dans le cadre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, nous vous présentons dans le tableau suivant la reddition de comptes des contrats de service supérieurs à 25 000 \$ conclus par la Commission scolaire.

FOURNISSEURS	ENTREPRISE	TYPE DE MANDAT	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT AVANT TAXES
Groupe Pro Santé inc. (Service)	X	Fourniture d'un programme d'aide aux employés	1	50 000,00 \$
Conciergerie d'Amqui	X	Services d'entretien ménager Contrat de 3 ans	3	800 150,00 \$
Entreprise G.T.	X	Services d'entretien ménager Contrat de 1 an	1	50 197,00 \$

FOURNISSEURS	ENTREPRISE ¹	TYPE DE MANDAT	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT AVANT TAXES
Service DED - Entretien ménager	X	Services d'entretien ménager Contrat de 1 an	3	103 473,59 \$
Groupe Air-Plus inc.	X	Service de nettoyage des systèmes de ventilation pour des écoles ciblées	1	31 062,86 \$
RSW Optimisation inc.	X	Service d'implantation et de gestion en régulation de bâtiments pour bénéficier du programme <i>Gestion de la demande de puissance</i> d'Hydro-Québec	1	31 484,00 \$
Neptune Security Services inc.	X	Services de sécurité pour le centre administratif, les écoles secondaires Paul-Hubert et du Mistral et autres établissements de façon occasionnelle. Contrat de 3 ans	1	449 067,30 \$
Chantale Bélanger	X	Service d'entretien ménager Contrat de 1 an	1	30 139,08 \$
Déneigement Jocelyn Ouellet	X	Enlèvement de la neige dans les cours d'école Contrat de 3 ans	4	112 590,00 \$
Excavation Gagnon	X	Enlèvement de la neige dans les cours d'école Contrat de 3 ans	11	196 800,00 \$
Excavation Garon	X	Enlèvement de la neige dans les cours d'école Contrat de 3 ans	1	51 146,16 \$
Les Entreprises RMJ	X	Service d'entretien ménager Contrat de 17 mois	1	52 665,00 \$
Mallette S.E.N.C.R.L.	X	Mandat de vérification Contrat de 3 ans	1	90 000,00 \$
Architectes Goulet et Lebel	X	Mandat de services professionnels en architecture	1	53 000,00 \$

FOURNISSEURS	ENTREPRISE ¹	TYPE DE MANDAT	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT AVANT TAXES
SNC Lavalin inc.	X	Mandat de services professionnels en ingénierie-civile	1	78 148,00 \$
Groupe Techniconfort inc. (LGT)	X	Mandat de services professionnels en ingénierie-civile	1	25 285,00 \$
Conciergerie Dave Pigeon	X	Service d'entretien ménager Contrat de 3 ans	1	137 697,00 \$
Maintenance Euréka	X	Service d'entretien ménager Contrat de 3 ans	2	229 500,00 \$

¹ Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Rapport sur l'intimidation et la violence

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissements se doivent de transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire, au regard de chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence dont elles sont saisies, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui leur a été donné.

En 2016-2017, la Direction générale a été informée de quelques événements. Afin d'éviter une identification des élèves impliqués, les statistiques des écoles où 5 événements ou moins d'intimidation ou de violence ont été dénombrés ne sont pas décortiquées. Seul le nombre d'événements est présenté, compte tenu des indications de fréquence qui ne sont pas significatives.

École	1	2	3	4	5
Des Beaux-Séjours (383 élèves)	X				

Dans le cas où plus de 5 événements sont recensés, ceux-ci sont ventilés selon la fréquence de chaque type d'acte relevé. Les événements sont catégorisés selon qu'ils relèvent de l'intimidation, de la violence ou encore d'une conjugaison des deux. L'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique* définit le terme intimidation de la manière suivante :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Le même article définit le terme violence comme étant :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. Gouvernement du Québec, à jour le 1^{er} novembre 2016.

École	Nombre d'événements	Intimidation	Violence	Intimidation et violence
Paul-Hubert (1487 élèves)	25	2	19	4

La Commission scolaire des Phares a à cœur d'assurer un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire à ses élèves. Elle voit à soutenir et accompagner chaque direction d'école afin qu'elle puisse coordonner l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art. 96.13 LIP). Le directeur de l'école voit à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Il reçoit et traite avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art.96.12 LIP).

Chaque année, les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école (art.76 LIP).

Tel que mentionné précédemment, le travail se poursuit à l'égard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et divers outils sont mis à la disposition du personnel qui bénéficie également de formation en ce sens.

Gestion des plaintes

En 2016-2017, le Secrétariat général a reçu et traité 15 plaintes formelles en vertu du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

Afin de préserver la confidentialité des dossiers, le tableau synthèse suivant est présenté.

Dépôt/Règlement de la plainte	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
29 août 2016/ 6 sept. 2016	Insatisfaction concernant les interventions d'un enseignant.	Secondaire	Dossier référé à la direction. Règlement à l'amiable.
21 sept. 2016/ 27 oct. 2016	Non-respect du protocole d'intervention.	Primaire	Plainte fondée. Suivi assuré par la direction.
14 oct. 2016/ 27 oct. 2016	Non-respect du plan d'intervention, manque de coopération, manque d'empathie.	Secondaire	Processus de règlement à l'amiable. Rencontre avec les parents et le personnel de direction.
2 nov. 2016/ 7 nov. 2016 et 10 fév. 2017	Insatisfaction concernant les interventions au service de garde.	Primaire	Suivi assuré par la direction.

Dépôt/Règlement de la plainte	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
7 nov. 2016/ 26 jan. 2017	Insatisfaction concernant les interventions pédagogiques et les suivis.	Secondaire	Plainte fondée. Règlement à l'amiable.
27 jan. 2017/ 26 avril 2017	Insatisfaction concernant les interventions d'un enseignant.	Primaire	Processus de règlement à l'amiable. Rencontre avec le parent, le personnel de direction et le personnel concerné.
14 fév. 2017/ 27 avril 2017	Multiples suspensions, insatisfaction à l'endroit du personnel de l'école concernant les services et la gestion du code de vie.	Secondaire	Dossier référé à la direction. Suivi à la satisfaction du parent.
14 juin 2017/ 16 juin 2017	Insatisfactions concernant les interventions et les moyens de communication.		Prise en charge par la direction.
27 fév. 2017/ 1 ^{er} mars 2017	Insatisfaction concernant les interventions d'un enseignant.	Secondaire	Dossier référé à la direction. Règlement à l'amiable.
21 mars 2017/ 25 avril 2017	Insatisfaction concernant l'application des règles de conduite et les interventions d'un enseignant.	Formation professionnelle et formation générale des adultes	Plainte non fondée.
19 avril 2017/ 25 avril 2017	Insatisfaction concernant l'organisation des services.	Primaire	Plainte non fondée.
21 avril 2017/ 2 mai 2017	Insatisfaction concernant les interventions de l'enseignant.	Primaire	Dossier référé à la direction. Intervention et règlement à l'amiable.
26 avril 2017/ 2 mai 2017	Insatisfaction concernant la gestion de l'interdiction de contact avec le personnel de l'école.	Primaire	Processus de règlement à l'amiable. Rencontre avec le parent et la direction.
29 mai 2017/ 13 juin 2017	Insatisfaction concernant le suivi à un événement et les mécanismes d'intervention et de communication.	Secondaire	Processus de règlement à l'amiable. Rencontre avec le parent et le personnel de direction.
2 juin 2017/ 5 juin 2017	Insatisfaction concernant l'application du code de vie et les interventions de divers intervenants.	Secondaire	Prise en charge par la direction. Règlement du dossier.
22 juin 2017/ 28 juin 2017	Insatisfaction concernant les interventions d'un enseignant.	Secondaire	Prise en charge par la direction. Parent satisfait du suivi.

La possibilité de faire appel à la protectrice de l'élève a été offerte aux plaignants. Dans certaines situations, les recommandations émises ou les actions demandées ont permis de rectifier la situation et d'améliorer les services.

Rapport de la protectrice de l'élève

Introduction

En présentant mon rapport après la troisième année de cette nouvelle initiative, je voudrais à nouveau remercier le conseil des commissaires de l'honneur de m'avoir choisie comme protectrice de l'élève pour un deuxième mandat pour la Commission scolaire des Phares.

Ledit rapport fait état, d'une part, du rôle et des différentes fonctions attribuées au protecteur de l'élève et, d'autre part, du nombre, de la nature et du traitement des demandes que j'ai reçues.

Rôle du protecteur de l'élève

La fonction du protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière ainsi que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* établi par la Commission scolaire, adopté en vertu de la Loi, ont instauré un régime de traitement des plaintes dont le protecteur de l'élève est l'ultime intervenant avant que le conseil des commissaires ne soit saisi d'un dossier.

Le protecteur de l'élève, nommé par le conseil des commissaires, est un tiers facilitateur, neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et de traiter des plaintes provenant d'élèves ou de parents d'élèves qui sont insatisfaits d'un service reçu de la Commission scolaire.

Le protecteur de l'élève relève du conseil des commissaires, il n'agit pas à titre d'avocat ou de représentant d'un parent, d'un élève ou de la Commission scolaire. Il ne donne pas d'avis juridiques. Ses principales fonctions sont :

- Informer les plaignants de leurs droits et des recours possibles dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;
- Conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard d'une insatisfaction soulevée ou agir en tant que médiateur;
- Lorsque les étapes préliminaires prévues à la procédure d'examen des plaintes n'ont pas été franchies, rediriger les plaintes vers les instances appropriées;
- Traiter des plaintes pour faire suite à l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants par la commission scolaire;
- À la suite d'une enquête, donner au conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé d'une plainte dans les 30 jours de la réception de celle-ci et, le cas échéant, lui proposer des correctifs. Il incombe au conseil des commissaires, à sa discrétion, de suivre ou d'ignorer les recommandations du protecteur de l'élève.

En somme, le protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel, mais plutôt un pouvoir de recommandation.

Distinctions ou définitions

Avant de présenter le tableau des demandes reçues au titre de cet exercice, il serait opportun de relever quelques distinctions ou définitions afin de bien présenter la portée de l'intervention du protecteur de l'élève.

Consultation :

Certains plaignants consultent le protecteur de l'élève avant de porter plainte officiellement auprès de la Commission scolaire. Les plaignants profitent de cette occasion pour faire état d'une situation ou d'un différend avec la Commission scolaire ou d'un membre de son personnel. Parfois, le protecteur de l'élève les informe de la procédure à suivre, oriente les plaignants qui n'ont pas épuisé les recours mis à leur disposition vers les autorités compétentes, lorsque ceux-ci désirent porter plainte.

Redirection d'appel :

Bien souvent, les plaignants communiquent directement avec le protecteur de l'élève, ne sachant pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'unité administrative concernée ou à la responsable de l'examen des plaintes. Dans de tels cas, ils sont redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes

Une vue d'ensemble des interventions

Au cours de cet exercice, 17 demandes m'ont été adressées; de ce nombre, toutes ont été redirigées.

Le tableau qui suit indique la nature et le nombre d'appels reçus.

Nature	Établissement/École
Transport scolaire	Primaire
Ressources	Secondaire
Inscription de l'enfant	Primaire
Langage inapproprié	Primaire
Intimidation	Primaire
Gestion d'un transfert	Secondaire
Intimidation	Primaire
Service compétent	Adulte
Service compétent	Primaire
Services	Secondaire
Ressources	Primaire
Harcèlement	Adulte
Exclus pour tricherie	Adulte
Exclus pour délit	Adulte
Garde à domicile	Primaire
Intimidation	Primaire
Transfert	Primaire

Toutes ces demandes ont été traitées avec succès à l'interne.

Quelques observations

Je n'ai été informée d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Les demandes qui m'ont été adressées et qui comportaient des allégations de cette nature ont été traitées avec succès à l'interne.

Conclusion

Au cours de cette année, j'ai eu une séance de travail et des échanges avec la responsable de l'examen des plaintes notamment pour discuter de dossiers en cours. Une rencontre avec le comité de parents a été prévue à la rentrée dans le cadre de ma fonction, pour leur parler de mon rôle afin qu'il fasse large diffusion auprès des parents d'élèves.

Je tiens à remercier toutes les directions à l'interne qui travaillent efficacement pour le traitement des plaintes de la Commission scolaire des Phares.

Adrienne N'Gue
Protectrice de l'élève
30 juin 2017

Ce document est une réalisation de la Direction générale de la Commission scolaire des Phares. Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares et de banques d'images libres de droits (Pixabay²).

Coordination :

Madeleine Dugas, directrice générale

Secrétaire à la rédaction :

Josée Fournier, secrétaire
Direction générale

Révision linguistique :

Marjorie Fortin, secrétaire de gestion
Service des ressources éducatives

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.



Commission scolaire
DES PHARES

Commission scolaire des Phares

435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4
Téléphone : 418 723-5927
Télécopieur : 418 724-3350
Site Internet : www.csphares.qc.ca

² <https://pixabay.com>